

ASSURER LES TRAVAUX COURANTS DE LA PAIE

Modularisation du Titre Comptable Assistant

OBJECTIFS :

Le titulaire de ce CCP, constitutif des titres professionnels "Secrétaire comptable", "Comptable assistant(e)", pourra conduire un processus de paie simplifié pour un petit nombre de salariés. Il recueille les éléments nécessaires au calcul des paies courantes, et réalise les déclarations sociales mensuelles ou trimestrielles et prépare les déclarations annuelles. Il doit, chaque mois collecter et actualiser les données sociales des salariés, enregistrer ces données, établir et contrôler les bulletins de paie et comptabiliser la paie et les charges sociales. Il établit par ailleurs les déclarations administratives liées à la gestion du personnel : contrat de travail, DUE, accident de travail...

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Public

Demandeur d'emploi,
Niveau 5 au plus avec expérience professionnelle

Validation

Certificat de compétences professionnelles –
CCP « Assurer les travaux courants de la paie »

Période et durée

252 heures de formation en centre + 70 heures en entreprise

Démarrage :

- le 8 octobre 2018 à la CCIR – Pôle Formation Sud
[0262 96 96 54 - fcsud@reunion.cci.fr](mailto:fcsud@reunion.cci.fr)
- le 5 octobre 2018 à la CCIR – Pôle Formation Nord
[0262 48 35 35 - fcnord@reunion.cci.fr](mailto:fcnord@reunion.cci.fr)

CONTENU DE LA FORMATION

• Produire les bulletins de paie

Collecter les données individuelles des salariés, vérifier les éléments fixes et variables, enregistrer ces éléments pour permettre le calcul des salaires et l'édition des bulletins de paie d'un logiciel spécialisé.

• Etablir les déclarations sociales

Calculer et éditer à l'aide d'un logiciel spécialisé les déclarations sociales et les transmettre sous forme dématérialisée par voie électronique aux organismes concernés.

Enregistrer en comptabilité les données collectives des salaires et des charges sociales.

Etablir les déclarations administratives liées aux Évènements individuels non récurrents

Compétences transversales

- L'essentiel du droit du travail
- Bureautique
- Communication
- Posture professionnelle
- Manipuler les chiffres

POINTS FORTS DE LA FORMATION :

- Formation financée par le Conseil Régional dans le cadre du PIC (Plan Investissement Compétences) , avec rémunération des inscrits en qualité de stagiaires de la formation professionnelle
- Formation alliant apports théoriques et pratiques , avec stage en entreprise
- A partir de l'obtention de ce CCP, vous avez un délai de 5 ans pour obtenir le titre professionnel de votre choix dont le CCP est constitutif.